



Sous-location bail professionnel

Par **JC Ke**, le **06/03/2018** à **23:41**

Bonjour,

J'ai signé une lettre d'engagement pour un bail de location professionnelle (cabinet paramédical) à condition d'une mise à disposition à une date donnée et d'un accord de principe sur la sous-location des lieux.

Le cabinet a été mis à disposition près d'un mois en retard. Ne pouvant pas prendre le risque de me retrouver sans local, j'ai signé le bail malgré tout.

Par la suite, le propriétaire des lieux a restreint les possibilités de sous-location aux seules professions paramédicales. Sur 7 ou 8 candidats à la sous-location, aucun ne répondait à ce nouveau critère.

En l'absence de sous-locataire, mon activité me coûte trop cher et je suis contraint de mettre fin au bail.

Puis-je considérer que le propriétaire m'a porté préjudice et si oui puis-je obtenir réparation ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **JC Ke**, le **21/03/2018** à **23:46**

Bonjour à tous,

Merci d'avance pour vos précieux éléments de réponse !